

L'an 2014, le 08 août, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Mickaël PORTE, Maire d'Accolans.

Présents : Tous les membres sont présents sauf M. CHOULET Cyril, procuration donnée à Monsieur Guy SAINTVOIRIN.

Le maire demande avant le démarrage du conseil une modification de l'ordre du jour afin de permettre une présentation de la forêt d'Accolans par l'ONF en début de conseil. La modification du déroulé des points à l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité des présents.

Article 1 : Élection du secrétaire de séance.

A 20h00, le maire déclare la séance ouverte. M. JACOB Jean-Marie est élu secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Article 2 : Présentation de la forêt d'Accolans par l'ONF :

M. Didier GRILLOT, technicien dans la révision des aménagements des forêts présente la démarche de révision du plan de gestion de la forêt d'Accolans. Ce plan de gestion sert à donner les directives pour les 20 prochaines années en terme de gestion.

M. GRILLOT débute sa présentation par la démarche de révision d'un aménagement forestier. Ce plan doit guider le gestionnaire sur les interventions à réaliser en forêt. L'étude prend en compte les principaux points suivants :

- Analyse du foncier et des surfaces gérées par les services de l'ONF. La surface communale est de 65ha 21a 29ca.
- Analyse du terrain pour dresser une carte permettant de distinguer les différents secteurs (fertilité des sols, essence de bois, éléments remarquables...)
- Analyse du peuplement forestier (réalisation d'une carte permettant de différencier les peuplements et la structure des bois : petits bois, bois moyens, gros bois à venir..)
- Analyse de la gestion passée de la forêt sur la période 1994-2013, avec un état des recettes et dépenses concernant la forêt. Le technicien montre au conseil que la récolte prévue de 3,9m³ par hectare et par an a été de 4,3m³ par hectare et par an, ce qui est proche de la prévision initiale.
- Enfin, définition d'un plan d'action. Le mode de traitement retenu est la futaie régulière sur la totalité de la forêt. La proposition de régénération concerne 9,68 ha. Les parcelles 21 et 17 seront à régénérer dans les 20 ans. Les parcelles 3 et 16 déjà ouvertes seront à terminer.

Après discussion, le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents les conclusions de ce compte-rendu et notamment le mode de traitement retenu en futaie régulière.

Article 3 : Approbation du PV de la séance du 27 juin 2014 :

Le conseil entame la lecture du procès-verbal du conseil municipal en date du 27 juin 2014. Monsieur SAINVOIRIN Guy précise qu'il dispose d'un courrier de la part de M. CHOULET Cyril concernant ledit PV. Dans son courrier, M. CHOULET souhaite préciser, que les modifications horaires de la mairie n'ont pas fait l'objet d'un vote en conseil municipal.

Le PV du 27 juin 2014 précise :

Le maire évoque les horaires d'ouverture de la mairie et la quotité horaire de travail réalisée par notre secrétaire de mairie. Pour le moment, les dates et horaires d'ouverture fluctuent, ce qui n'est pas souhaitable pour la population. Il convient d'ouvrir de manière régulière les mardis après-midi et quelques samedis matin par mois. Le conseil insiste sur l'ouverture du samedi matin, plus pratique pour une partie de la population. Le maire rappelle aussi que pour des raisons familiales, la secrétaire de mairie travail à 80% soit 3h20 par semaine. Aussi, le maire envisage de proposer quelques heures de travail pour permettre une permanence de la mairie un ou deux samedis par mois. Le conseil se prononce unanimement favorable à cette modification de l'organisation de l'ouverture de la mairie. Le maire précise toutefois, qu'il ne sera sans doute pas facile de trouver une personne qui accepte de venir travailler le samedi, pour quelques heures seulement.

Concernant la remarque de M. CHOULET, le maire précise qu'il s'agit d'une position de principe du conseil municipal. La modification des heures d'ouverture de mairie ne fait pas l'objet d'une délibération soumise au vote du conseil.

Le PV du 27 juin est adopté à l'unanimité des présents moins une voix.

Article 4 : Informations travaux :

4.1 Réflexion sur les travaux d'aménagements du centre bourg.

Le maire indique avoir rencontré la société ACESTI avec plusieurs membres du conseil disponibles, pour d'éventuels travaux de voirie sur la RD, afin de répondre à des problèmes de sécurité routière dans le village. Il ne s'agit en aucun cas de réaliser des travaux d'aménagement sur l'intégralité des 800 m de traversée de village, mais de sécuriser des points dangereux : entrée et sortie de village, intersection de la Grande rue avec la rue de la Velle et éventuellement intersection de la Grande rue avec la rue de la Charrière.

Compte tenu du tarissement des subventions, et notamment des subventions départementales, et la suppression des subventions d'état à partir de 2015, il semble important de se positionner pour envisager des travaux de manière subventionnée.

Le conseil décide à l'unanimité des présents de lancer les opérations de demande de subventions, retient la société ACESTI pour les travaux. Le montant de l'étude topographique est de 3348 euros et de 14 280 euros TTC pour ce qui est de l'étude. Il s'agit, concernant de ce dernier devis d'une estimation, en fonction des travaux retenus.

En revanche, le conseil ne retient pas la proposition de comptage du trafic routier et de l'analyse des vitesses dans le village considérant qu'elles sont régulièrement au dessus de la vitesse limite autorisée.

4.2 Travaux de fauchage élagage.

Le maire informe que les travaux de fauchage auront lieu fin août et seront réalisés par l'ETA Pioche. Les travaux d'élagage seront réalisés plus tard dans l'année, sans doute courant octobre.

4.3 Travaux rue de la Charrière, rue du Feilly et chemin de la porcherie.

Le maire indique que les travaux devaient débiter au mois de juillet. L'entreprise Billotte a pris un retard considérable et les travaux n'ont pas encore débuté.

Article 5 : inauguration de l'église :

Le maire rappelle la date de l'inauguration de l'Église qui aura lieu le samedi 13 septembre 2014. Après une messe de 17h à 18h, la municipalité conviera la population au verre de l'amitié à 18h. Les invitations ont été envoyées aux officielles et une invitation sera prochainement distribuée dans les boîtes aux lettres des

villageois. Le maire précise qu'il compte sur la présence des conseillers pour la réussite de cette manifestation.

Il passe ensuite la parole à Mme BONDENET pour la présentation des différents traiteurs sollicités. Après une présentation exhaustive des différents devis réalisés, le traiteur *André* de l'Isle-sur-le-Doubs a été retenu pour un coût de 7,5 euros par personne sur la base de 50 personnes.

Article 6 : informations et questions diverses.

- Le maire précise que lors du dernier conseil communautaire, les délégués ont voté favorablement pour le passage à la redevance incitative. Cette modification dans le mode de collecte aura un impact pour les habitants du village. La mise en place technique fait l'objet d'une réflexion à la CCID. L'application effective pourrait se faire deuxième semestre 2015.
- Le maire précise que le Pôle Territoire et Développement Durable et la Direction des Routes et Infrastructures de Montbéliard ont émis un avis favorable à la modification du sens de circulation de la rue de la Charrière.
- Le maire précise que la liste définitive de la commission communale des impôts directs a été arrêtée par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Les titulaires comme les suppléants ont été prévenus par courrier de leur appartenance à cette commission. La liste des membres est consultable en mairie.
- Le maire expose le souhait du Préfet de lutter contre une plante envahissante : l'ambroisie. Cette plante sauvage est nuisible à la santé, et il convient de lutter contre sa propagation. Il convient donc de nommer au sein du conseil un interlocuteur communale de lutte contre cette plante, qui sera chargé de la prévention. Madame SAUTEBIN Joëlle est élue à l'unanimité des présents référente communale de lutte contre l'ambroisie.
- Le maire précise que le terrain, propriété de la commune au centre du village, et cadastré C25 a fait l'objet d'une évaluation par les Domaines. Cette évaluation prend en compte les dernières ventes de terrain sur la commune, la vente des terrains dans les communes périphériques, mais aussi la conjoncture actuelle du marché de l'immobilier. Avec 18,35 ares, et une partie de 331 ca non constructible en contrebas du terrain, les Domaines ont évalué le bien à 26 000 euros. Le conseil a la possibilité de vendre à ce prix ou plus cher mais ne pourra pas être vendu en dessous de ce prix afin de ne pas « dilapider » les biens de la commune. Le conseil décide de fixer le prix à 26 000 euros le prix du terrain conformément à l'évaluation des domaines. Le terrain sera prochainement mis en vente. Par ailleurs, le maire remercie Monsieur SAINTVOIRIN pour l'entretien réalisé sur ce terrain.
- Le maire remercie le conseil municipal pour son engagement lors de la matinée de travail sur le domaine public le samedi 05 juillet, pour l'élagage des chemins, la tonte des accotements, et le nettoyage des regards d'eau pluviale.
- Le maire informe le conseil que l'association « *La Couée* » organisera la fête du village le samedi 30 août à partir de 10h. Une marche sera organisée dans les bois d'Accolans, puis un apéritif sera offert (sur la place du village) et les participants auront la possibilité de se restaurer sur place et de jouer à la pétanque.
- Le conseil municipal se félicite de la naissance du petit Julien ROGES – BONNEFOUX le 14 juillet 2014.

La séance est close à 0h25.